

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 01/07/2026**

Présents : Frédéric LAFOUGÈRE, Maryline VERNE, Candice MALAVIEILLE, Alain CLEMENT, Bernard BISSUEL, Hervé GROSBELLET, Véronique BARATEAU, Laëtitia LAFFAY, Ismaël DURAN, Julie VATER, Florent TRIPIER.

Pouvoirs : Karla ESTRELLA à Hervé GROSBELLET, Guillaume PEILLON à Maryline VERNE, Marie-Line MARMOTTAN à Florent TRIPIER.

Absents : Karla ESTRELLA Guillaume PEILLON, Marie-Line MARMOTTAN.

Secrétaire de séance : Hervé GROSBELLET.

Début de séance à 20h06

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18/05//2026

Le compte-rendu de la séance du 09/03/2026 est adopté à l'unanimité des présents.

2. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les budgets primitifs (communal et lotissement) ont été votés par l'ancienne mandature le 09/03/2026.

Ces votes n'ayant pas fait l'objet d'une délibération formelle, il propose aux élus de régulariser la situation et propose de voter 2 délibérations afin de voter les budgets (chiffres identiques à ceux du 09/03/2026).

Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	901 159.27 €	901 159.27 €
Section d'investissement	397 413.15 €	428 806.27 €

Budget lotissement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	342 336.37 €	342.336.37 €
Section d'investissement	128 152.27 €	263 349.86 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces délibérations.

3. ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier adressé par la Trésorerie de Feurs concernant des créances anciennes qui n'ont pu être recouvrées et propose au Conseil Municipal de les annuler. Cette opération n'efface pas la dette des recevables et des poursuites seront toujours réalisées pour la récupération des sommes dues, à savoir :

- pour l'exercice 2022 : 50.40 €
- pour l'exercice 2023 : 643.31 €
- pour l'exercice 2024 : 1 237.73 €

soit un total de 1 931.44 €.

Il précise que dans ce total 346.64 € proviennent des budgets assainissement 2023 et 2024 et qu'un remboursement de cette somme sera fait auprès de la CC Forez-Est .

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Arrivée de Nathalie CRIONNET à 20h26.

4. TARIFS PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de réviser les tarifs périscolaires pour la nouvelle année scolaire.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'appliquer les prix suivants à compter du 01/09/2026 :

- Cantine :
 - Repas enfant : 4.34 €
 - Repas adultes ou intervenant extérieur : 7.00€Majoration de 50 % du prix du repas, soit 6.51 € le repas, pour les enfants non-inscrits selon les modalités précisées dans le règlement de fonctionnement de la cantine (inscription à la semaine).
- Garderie :
 - 1.54 € par heure (toute ½ heure entamée est due) – les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h05 de 16h15 à 18h30.
 - Pour les élèves non-inscrits en garderie : 3.08 € par heure
 - En cas de grève des enseignants (à partir de 25 % de grévistes), un service minimum sera mis en place durant les heures auxquelles les enseignements sont dispensés aux élèves (8h15-11h30 et 13h30-16h15) et ce à titre gratuit. En dehors de ces horaires d'accueil obligatoire et gratuit, le tarif de garderie sera appliqué (7H45-8H15 et 16H15 – 18H).

Le règlement de fonctionnement des services périscolaires est également validé par les membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents

5. LOCATION COUR LA RUCHE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'une demande de location de la cour de La Ruche a été déposée auprès du secrétariat de mairie. Il propose aux élus de se positionner sur cette demande et, dans l'affirmative, de fixer un prix de location de cet espace communal sans accès au bâtiment La Ruche. Il est décidé de louer l'espace de la cour La Ruche les week-end et pendant les vacances scolaires au prix de 30.00 €, caution 200.00 €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette délibération à l'unanimité des présents

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE DE SOLIDARITE – VOIRIE 2027

Monsieur le Maire propose aux élus de faire une demande de subvention, au titre des enveloppes départementales de solidarité, auprès du Département de la Loire, pour des travaux de voirie communale. Les travaux seraient prévus sur les voiries communales de Chassenay et Fromagey ; montant de l'opération 55 139.00 € HT.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Des travaux seront réalisés en 2026, sur les chemins de Biesse Nord et Biesse Sud ainsi que dans la Rue du Verger pour un montant de 42 630 € TTC ; une aide financière du Département d'un montant de 18 000,00 € est attendue pour le financement de ces travaux.

Le fauchage des banquettes est terminé pour l'ensemble de la commune ; un problème d'égavage sur le Chemin des Charmeaux a été signalé.

Des devis sont en attente pour le réaménagement de l'accès du Chemin de Lozy vers le Chemin de la Philipponnière, pour l'affaissement sur le Chemin de la Philipponnière.

Les membres de la commission voirie précisent qu'il faudra prévoir de refaire certains fossés.

7. APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA CC FOREZ-EST

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif a été transféré à la CC Forez-Est au 01/01/2026. Considérant que le transfert de cette compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la CC Forez-Est des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour son exercice, et la substitution de cette dernière dans les droits et obligations de la commune,
Il propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de transfert à intervenir entre la commune et la CC Forez-Est pour déterminer les modalités matérielles, financières et patrimoniales du transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à cette dernière.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

8. APPROBATION DE L'AVENANT AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE AVEC LE SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider l'avenant proposé par le SIEL concernant la flexibilité des prix des énergies proposés par le groupement d'achat.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

9. APPROBATION TRAVAUX D'ECLAIRAGE SUR LA FACADE DU CHÂTEAU (PARVIS EGLISE) ET DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition du SIEL afin d'éclairer le parvis de l'église et l'angle de la mairie ; le coût correspondant s'élève à 2 929.00 € pour la commune (le SIEL prenant à sa charge la somme de 5 232.00 €)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

10. AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION EUROVIA – CENTRALE MOBILE D'ENROBAGE AU BITUME SUR AIRE DE SERVICE DE LA LOIRE A NERONDE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de la SAS EUROVIA pour un projet d'implantation et d'exploitation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud au niveau de l'Aire de service de la Loire à Néronde (Loire).

Il précise à l'assemblée délibérante qu'elle doit donner un avis sur ce dossier car la commune est située dans un rayon d'un kilomètre autour du projet.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité cette délibération. (pour : 08, contre : 04, abstention : 03)

11. RECRUTEMENT DE 5 AGENTS CONTRACTUELS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que la collectivité accueillera 5 jeunes durant la période estivale ; 2 semaines de travail pour chacune. Pour ce faire, il convient de créer 5 postes d'agents contractuels.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

12. DESIGNATION DE REFERENTS COMMUNAUX POUR LES DOMAINES SUIVANTS : MOUSTIQUES-TIGRE ET CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Considérant les demandes de différents partenaires communaux, Monsieur le Maire indique qu'il convient

de désigner des référents au sein du Conseil municipal.

Il propose à l'assemblée délibérante de désigner des référents communaux suivants :

- chenilles processionnaires : Julie VATER,
- moustiques-tigre : Nathalie CRIONNET,

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette délibération.

13. QUESTIONS DIVERSES

Julie VATER a participé à une réunion relative à la précarité alimentaire ; réunion organisée par la CC Forez-Est en lien avec la Croix Rouge et les Restos du Cœur. Notre village est en situation de précarité alimentaire selon des critères bien définis : pas de grande surface, pas de transport... , étant précisé que la présence du marché hebdomadaire n'entre pas dans les critères retenus.

Elle demande à M. le Maire si la commune a été sollicitée dans le cadre de l'incendie du 26 juin dernier à Ste Colombe sur Grand/ St Just la Pendue. M. le Maire indique que le PC établi sur les lieux juge des actions à mener et que notre commune n'a pas été sollicitée ; il salue les actions personnelles des agriculteurs et administrés félinos qui se sont mobilisés.

Bernard BISSUEL demande qu'une réunion soit organisée avec la commission finances.

Florent TRIPIER indique qu'un espace partagé pour les élus a été créé. Il s'agit d'un espace collaboratif ; les documents confidentiels ne seront pas mis sur cet espace.

Nathalie CRIONNET précise que les bénévoles de la bibliothèque ont participé à une réunion de secteur à Néronde concernant les animations bibliothèque ; travail commun avec Bussières et Néronde.

La bibliothèque est en lien avec la MJC de Bussières afin de créer un partenariat avec le groupe ados.

Concours Drolalire en partenariat avec l'école : le livre « Tondeuse à glaçons » a été plébiscité. 1 marque-page a été remis à chaque élève participant.

Une animation est prévue le samedi 11/07/2026 à la bibliothèque.

Nadège PAYET vient étoffer l'équipe de bénévoles ; elle gérera notamment le site.

Hervé GROSBELLET indique que, dans le cadre du Plan canicule, une liste des personnes potentiellement vulnérables a été dressée. Des appels téléphoniques seront faits régulièrement aux personnes inscrites en cas de canicule.

Il fait un point rapide du marché exceptionnel de l'été du 30/06/2026. Il serait bien que de nouveaux membres rejoignent la commission pour dynamiser le marché.

Le 06/08/2026, la commission des solidarités organisera un goûter avec les aînés.

Le 05/09/2026, une visite du village est organisée pour l'ensemble des élus.

Il précise également qu'un véhicule est garé sur le parking de l'école et ne bouge pas depuis quelques semaines ; idem pour un autre véhicule à proximité de l'autoroute. La gendarmerie sera sollicitée pour ces 2 véhicules.

Ismaël DURAN fait part des inquiétudes de certains administrés, isolés ou malades, sur le nouveau fonctionnement de collecte des ordures ménagères. La commune va-t-elle proposer quelque chose ? M. le Maire indique que ces personnes doivent se faire connaître en mairie et éventuellement se renseigner auprès des services sociaux.

Il revient sur l'incendie du 25/06 et précise qu'une cellule d'écoute a été mise en place à St Just la Pendue. L'inauguration de son fournil est prévue le 05/07/2026 à 11h00.

Alain CLEMENT précise qu'Anthony DUTEL a été recruté 2 jours par semaine afin d'aider Philippe TRIOMPHE durant l'absence d'Alexandre FOURMANN, victime d'un accident du travail en avril dernier. Il a validé le devis de réparation des vitraux de l'église.

Candice MALAVIEILLE indique qu'elle a participé à une réunion du PLUi (PLU intercommunal) le 29 juin dernier. Un diagnostic du territoire communal est en cours depuis septembre 2025 et un retour sur celui-ci sera fait en septembre 2026. L'approbation de ce PLUi est prévue pour 2030.

Elle a également participé à une réunion organisée le 16/06/2026 par la CC Forez-Est concernant la végétalisation des cours d'école.

Maryline VERNE a rencontré un représentant de l'équipe paroissiale. L'automatisme de la porte d'entrée de

l'église est toujours un dossier d'actualité et la paroisse reviendra vers nous prochainement.
Elle a participé au conseil d'école du 16/06/2026 ; la fermeture de la 4^e classe est confirmée avec 73 élèves inscrits. Le poste cantine est reconduit pour un an.
La commission sécurité a travaillé sur le Plan Communal de Sauvegarde.
Elle rappelle que les élus doivent s'inscrire, s'ils le désirent, aux commissions intercommunales proposées par la CC Forez-Est.

Frédéric LAFOUGERE invite tous les élus à participer à ces commissions, il précise qu'un arbitrage pourrait être fait si le nombre d'élus est trop élevé.

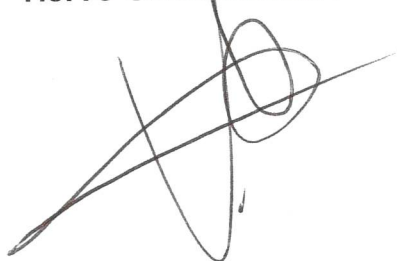
Il a participé au tirage des jurés d'Assises pour l'année 2027 au Coteau en juin dernier ; un félinos a été tiré au sort.

La DDFIP (Direction Départementales des Finances) a établi la liste des personnes qui intégreront la Commission Communale des Impôts Directs) pour la durée du mandat.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 14 septembre 2026 à 19h45 en Mairie.

Fin de séance à 23h05

**Le secrétaire de séance,
Hervé GROSBELLET**



**Le Maire,
Frédéric LAFOUGERE**

